



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

durée du travail

Question écrite n° 66424

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mise en place de la réduction du temps de travail au sein de la fonction publique hospitalière. Les personnels hospitaliers sont confrontés à une augmentation continue de leur charge de travail, provoquée par le manque d'effectifs et l'insuffisance de moyens. Les personnels, pour lesquels la durée du temps de travail est actuellement régie par une ordonnance du 26 mars 1982, s'interrogent sur les conditions d'application de la réduction de leur temps de travail et les moyens humains supplémentaires qui seront attribués aux établissements pour permettre la mise en oeuvre de cette réforme et pour améliorer la qualité du service public de santé. En conséquence, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à l'égard de la réduction du temps de travail dans la fonction publique hospitalière.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66424

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5409